

N°462

du 06  
Janvier  
2012

**Editorial**

Par Koffi  
SOUZA

## LE TOGO À L'ONU

Depuis le 1er janvier 2012, le Togo siège au Conseil de Sécurité des Nations unies en qualité de membre non permanent. Sa brillante élection par l'Assemblée Générale pour un mandat de deux ans est le signe d'une triple reconnaissance.

Hommage au rôle essentiel qu'ont accompli les forces armées togolaises dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Reconnaissance du rôle majeur que joue le pays dans la sous-région dont le président dirige l'UEMOA.

Encouragement donné à l'action nationale de réconciliation et de reconstruction conduite par le jeune Président togolais Faure Gnassingbé.

C'est cet esprit de paix et d'ouverture que le Togo entend faire prévaloir dans la lourde et digne mission dont il est investi.



# L'UNION

**Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses**

**P.3 Pour un meilleur cadre de vie des acteurs et le développement de l'économie**

# Le métier d'artisan bientôt légiféré et encadré au Togo

**P.7** Pour atteindre l'Occident

**Des togolais  
arnaqués par de faux  
marchands de visas**



Photo: L'Union

Victoire Tomégah-Dogbé, Ministre de l'Artisanat

**P.5** FOOTBALL/ RELATIONS  
FTF-FIFA/NOMINATION

**Gabriel Ameyi: "A travers  
ma modeste personne, c'est  
tout le Togo qui est honoré"**

**P.3 Réformes constitutionnelles et institutionnelles**

**Des universitaires et des  
techniciens de la CENI proposent  
des modifications au Code électoral**

**P.4 Exécution du Projet de développement rural intégré  
de la plaine de Mò**

**C'est parti pour le  
sauvetage de Djarkpanga  
et ses fils en 6 ans !**

## REPÈRES

## Tchaoudjo a son budget 2012

Le budget primitif gestion 2012 de la préfecture de Tchaoudjo a été examiné et adopté le jeudi 29 décembre à Sokodé.

Il est équilibré en dépenses et en recettes en la somme de trente huit millions trois cent quarante trois mille cinq cent quatre vingt douze (38.343.592) FCFA soit une augmentation de 3.764.737F par rapport au budget 2011. C'est le préfet de Tchaoudjo, Tchami Tchambi Tchakpro qui a présidé la cérémonie de clôture de ladite session en présence des chefs traditionnels et de services, des représentants des CVD, des forces de l'ordre et de sécurité. Le préfet a félicité les conseillers et le personnel salarié du conseil pour le travail effectué et surtout pour le respect de la lettre de cadrage de la tutelle invitant les collectivités non seulement à payer les salaires du personnel mais aussi à verser leurs cotisations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et à l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM). Pour une mobilisation accrue des ressources, le préfet a préconisé une plus grande solidarité et des sections innovantes. Le président du conseil de préfecture, Kegboro Soulé Mama a pour sa part estimé que l'apprentissage de la décentralisation dans certaines localités, connaît des piètements d'où des actions de sensibilisation s'avèrent nécessaires et urgentes pour augmenter les recettes.

## Budget 2012, Sotouboua est prête

Le budget, exercice 2012 de la préfecture de Sotouboua, a été adopté le mercredi 28 décembre, à l'issue des travaux de la session budgétaire tenue dans ladite localité.

Ce budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 48.043.125 FCFA est composé de 38.343.500 FCFA consacrés au volet fonctionnement, de 9.608.625 FCFA pour l'investissement. Il a connu une hausse de 7,84% par rapport à celui de l'exercice 2011. Selon le président de la délégation spéciale de la préfecture, Tchalla Mawaki, cette augmentation s'explique par les dispositions prises pour restructurer certaines rubriques, revoir à la hausse certaines taxes, créer de nouvelles sources de revenus et appuyer des ONG partenaires. Selon lui, le montant alloué à l'investissement sera consacré à la réalisation des infrastructures, notamment, la réfection des bureaux de la préfecture, la construction et la réfection des hangars dans certains marchés de la préfecture, la construction d'un ponton au marché de Tchébébé et la poursuite des tournées de sensibilisation sur le civisme dans les villages et cantons. Il a aussi relevé les difficultés auxquelles est confrontée son institution avant de présenter sa gratitude à tous les partenaires qui œuvrent pour le développement de la préfecture. Le préfet de Sotouboua, Blèzah Banawai Takouda, a pour sa part félicité les délégués spéciaux et salué les efforts des partenaires dont les actions contribuent à l'épanouissement socioéconomique des populations et au développement de la préfecture. Il a exhorté les différents acteurs de développement du milieu, à sensibiliser la communauté sur les grands axes du budget afin de l'impliquer davantage dans le processus de mobilisation des fonds dans la réalisation des projets surtout d'intérêt public.

## Peau neuve d'une école dans le Kpendjal

Le Collège d'Enseignement Général (CEG) de Bagré, dans la préfecture de Kpendjal a été doté de nouvelles infrastructures scolaires réceptionnées le samedi 24 décembre par le préfet de la localité.

Ces ouvrages sont composés d'un bâtiment scolaire de deux niveaux de 6 classes, d'une direction et d'une salle informatique, équipé de tables-bancs et électrifié, puis des latrines. D'un coût global de trente six millions (36.000.000) FCFA, ce projet de construction a été rendu possible grâce à l'ONG "Association Afrique-Ecole" (2AE), avec l'appui financier de l'Etat d'Islande à travers son consulat au Togo à hauteur de vingt six millions (26.000.000) FCFA. La participation de la population en main-d'œuvre et en matériaux locaux est évaluée à dix millions (10.000.000) de FCFA. Une citerne de retenue d'eau de pluie d'une capacité de 10,8 m3 a été également financée par la Suisse à cinq millions (5.000.000) de FCFA. La réalisation de ces ouvrages s'inscrit dans le cadre de la promotion de l'éducation et la lutte contre la déperdition scolaire. Ils remplacent les apatams qui exposaient les élèves aux intempéries et offrent un cadre propice à l'acquisition du savoir pour les enfants. Selon le président de l'ONG "2AE", le député Augustin Yentéma Sambiani, le projet de construction de ces ouvrages fait suite aux doléances et à la sollicitude de la population de Bagré pour résoudre les problèmes de locaux dans l'établissement nouvellement créé, afin de mettre les apprenants et les enseignants dans de bonnes conditions de travail. Il a témoigné sa reconnaissance à l'Etat d'Islande et à la Suisse. M. Sambiani a enfin félicité la population pour sa participation et sa mobilisation et invité les bénéficiaires à faire bon usage du don. Le préfet de Kpendjal, Créé en 2008 avec 71 élèves, le CEG de Bagré compte aujourd'hui 241 élèves encadrés par 6 professeurs dont 3 volontaires.

## APASH en aide aux coopératives de femmes

L'Association Pour l'Action Sociale et Humanitaire (APASH) a octroyé, le mardi 3 janvier à Aného, des microcrédits à dix de ses groupements et associations de femmes de la préfecture des Lacs.

Ce geste qui se situe dans le cadre de la promotion de la femme et la lutte contre la pauvreté, entend soutenir les femmes de ses groupements dans leurs activités génératrices de revenus. Au total, sept millions (7.000.000) de F CFA leur ont été prêtés dont sept cent mille (700.000) F CFA par groupement de vingt membres, à un faible taux d'intérêt, pour la relance de leurs activités. Le préfet des Lacs, Edan Akouété, le chef du village de Zowla, Togbé Sipoaka Koudoyor, et le porte-parole des bénéficiaires, Mme Mensah-Assiakoley Mogdolom, ont exprimé leur reconnaissance à l'association et aux autorités du pays pour ce geste qui contribue à aider les familles dans la lutte contre la pauvreté. Ils ont exhorté les bénéficiaires à gérer correctement ce prêt afin que d'autres puissent à leur tour en profiter. La présidente nationale d'APASH, Mme Paula Apéfa Adékpu, son premier conseiller, Abassa Sévérin et sa secrétaire générale, Chantal Sinon, ont retracé le parcours difficile de l'association depuis 2010 qui a laissé croire à sa faillite ou à la malhonnêteté de ses responsables. Ils ont demandé aux membres des groupements de rembourser promptement afin de bénéficier de nouveaux prêts plus importants. Une prière du pasteur William Akam, et les prestations du groupe folklorique "Ablomé" de Zalivé ont mis fin à cette rencontre.

## LOME VIVINA, un documentaire sur le phénomène sportif à Lomé

Le phénomène sportif des week-ends de Lomé est porté à l'écran par une française Marie-Samantha Salvy. L'étonnant phénomène, vieux de plus de deux décennies, touche à peu près toutes les couches de la population citadine. Ce sport a commencé dans les années 1990, les jeunes imitant pour cela les militaires des différents camps de Lomé qui ont pris l'habitude de courir les rues de la capitale en chantant.

Le film propose donc la découverte d'une telle manifestation sans cesse renouvelée depuis maintenant plus de vingt ans. Usuellement solitaire, la pratique de la course à pied se trouve réinventée tous les dimanches matin par des milliers de loméens. Il s'agit en réalité du sport en chantant ou

en dansant.

La réalisatrice est partie à la rencontre de femmes et d'hommes qui se retrouvent tôt le matin pour partager, le long de la plage de la capitale, une activité physique. A l'origine, ils ont commencé à courir avec les militaires à l'entraînement, durant les grèves conflictuelles des années 1990. Un acte qui a bientôt concerné toute la ville, devenant une habitude immanquable, un besoin vital, au-delà des divergences religieuses, ethniques et sociales.

Progressivement, les groupes sportifs se sont organisés et la société loméenne se restructure aujourd'hui grâce à eux sur des bases d'entraide, de joie et de tolérance.



LOME VIVINA sera projeté mercredi 18 janvier 2012 à 18h au Centre Mytro Nunya, dans le cadre du festival "Liberté de Circulation !" en présence de la réalisatrice, Samantha Salvy.

Le documentaire a été sélectionné pour participer au Festival International du film d'Afrique et des Iles en 2011.

## Littérature francophone et langues africaines

## Les africains doivent apprendre à lire dans leurs langues, selon Alain Mabanckou

La question de la langue dans la littérature francophone revient fréquemment sur le devant de la scène littéraire. L'écrivain Alain Mabanckou le réchauffe une fois encore dans un essai, «*Le Sanglot de l'homme noir*», à paraître en ce mois de janvier chez Fayard.

On reproche souvent aux écrivains africains d'être incapables d'écrire dans leurs langues et de faire la publicité de la langue française, langue du colonisateur. Certains écrivains, marqués par la critique, ont essayé d'écrire dans leurs langues. Il y a notamment l'émblématique Sony Labou Tansi, écrivain congolais mort en 1994, mais surtout le Sénégalais Boubacar Boris Diop qui a écrit «*Doomi Golo*» (Les petits du singe).

Tout récemment, les Editions Graines de Pensée, grâce au soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ont essayé de publier une traduction en Ewé-mina et Tem du

premier roman de Sami Tchak. De beaux ouvrages en somme en langues africaines, mais lus par qui ?

Car l'inexistence du lectorat reste le problème fondamental des littératures francophones d'Afrique. Déjà on peine à lire les ouvrages écrits dans la belle langue de Bossuet, qu'advient-il alors de ceux écrits dans les langues africaines, beaucoup parlées mais très peu écrites et lues par les populations, généralement analphabètes dans les deux langues ?

Alain Mabanckou sort de son silence et affirme que l'essentiel pour les écrivains africains ne consiste pas à écrire forcément dans une langue africaine, mais le tout de cette question réside dans la nécessité d'apprendre aux Africains à lire leurs langues maternelles «*comme on prépare le Français, le Chinois ou le Russe à lire les leurs*».

Mabanckou laisse entendre que

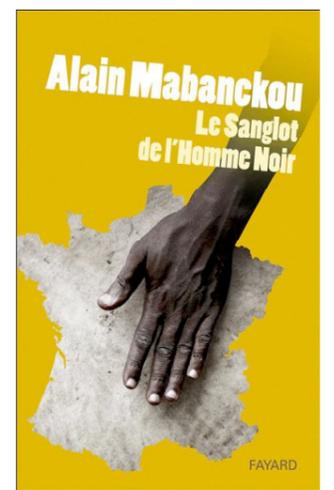
le fond du débat opposant les écrivains africains sur cette question revient au fait que certains suspectent d'autres d'être déconnectés des réalités africaines pour en arriver à n'écrire qu'en français.

«*Il ne s'agit pas seulement d'écrire dans une langue africaine, encore faut-il préparer l'Africain à lire cette langue comme on prépare le Français, le Chinois ou le Russe à lire les leurs*», écrit-il dans des extraits de cet essai publié dans l'avant-dernier numéro (18-24 décembre) de l'hebdomadaire Jeune Afrique.

«*La plupart des écrivains francophones d'Afrique noire, s'ils parlent leur langue maternelle, sont loin de la maîtriser à l'écrit. Plusieurs de ces langues sont demeurées au stade de l'oralité, rappelle-t-il. Selon lui, les pouvoirs des pays concernés «devraient au préalable mener une politique linguistique».*

Le problème de l'enseignement des langues nationales revient alors sur le tapis. Est réellement mise en cause l'absence d'une politique courageuse de l'enseignement en Afrique francophone, l'inexistence d'un véritable projet de promotion des langues nationales. Le colonisé qui a pris la place du colon, apeuré devant la tâche énorme de construction à exécuter, a préféré tout simplement battre en retraite et s'est contenté paresseusement de l'héritage du colon, déjà tout fait, pensé et repensé en matière de grammaire.

Alain Mabanckou met le doigt sur la plaie : selon lui, «*il faudrait songer à bâtir une grammaire, ou à la repenser, à l'harmoniser, si elle existe. Il faudrait instaurer des académies, publier des dictionnaires, créer des journaux, bref, préparer les esprits à passer*



de l'oralité - à laquelle on réduit l'Afrique - à l'écriture (...).

Mais Alain ne dit pas tout. Le problème achoppe sur une grande difficulté : quelle langue élire et imposer à toute la population, sachant que nos Etats, pas encore nations, sont constitués de multiples ethnies. Le problème s'est posé au Togo quand il s'était agi du journal dans les langues nationales. Au temps d'Eyadema, on a fait le choix de l'Ewé et du Kabyè. Or, protestent de nombreux scientifiques et littéraires, il s'agit là d'un choix très politique et très peu objectif. Les Ewés, constituant tout de même une majorité de la population togolaise (40%), ne sont pas pour autant tous locuteurs de l'Ewé, langue vernaculaire. Ils ont plutôt en usage le mina-Ewé de Lomé, langue véhiculaire parlée de Lomé à Cinkassé.

Il en est de même du Kabyè. Beaucoup d'intellectuels auraient préféré le cotocoli, langue tem, plus commercial. Mais nous entrons dans des considérations politico-hégémoniques qui ne sont pas de nature à résoudre le problème. Faut-il enseigner dans les langues nationales à l'école ?

Il appartient aux politiques de résoudre cette épineuse question.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
BOGLAG.

Réformes constitutionnelles et institutionnelles

## Des universitaires et des techniciens de la CENI proposent des modifications au Code électoral

Sylvestre D.

Le Togo entame une année électorale avec les législatives – incontournables vu le mandat des actuels députés qui doit s'expirer en octobre prochain – et les hypothétiques locales attendues après celles de 1987. La polémique et les incompréhensions vont encore se raviver ; ce qui justifie sans cesse le rappel des diplomates et de l'opposition à aller aux réformes constitutionnelles et institutionnelles avant les scrutins à venir. Le Gouvernement togolais, lui aussi, en parle dans ses discours. En pratique, le Cadre permanent de dialogue et de concertation (CPDC) a récemment ouvert une brèche avec les conditions d'élection du Président du Président de la République, la recomposition de la Cour constitutionnelle, le mandat présidentiel. Mais il ne s'agit là que des indices liés au scrutin présidentiel de 2015. Pour l'heure, rien qui touche directement les très proches élections législatives et locales. De son côté, en coulisse, l'Exécutif semble agir. « Il a été mis en place une équipe d'experts composée d'enseignants d'université et de techniciens de la CENI en vue de faire des propositions concrètes de modification du code électoral », précise-t-on dans le bilan au premier semestre de la mise en œuvre des réformes au ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales. Et ce, après avoir fixé, dans la matrice unifiée des réformes 2011-2013, les contours desdites réformes avec la création et l'institutionnalisation d'un cadre de dialogue et de concertation entre l'Etat et les acteurs sociopolitiques et économiques, le toilettage de la loi fondamentale et du code électoral, et la révision du découpage électoral. Le tout, en principe, en 2011 dans l'optique des scrutins de 2012.

Seulement, avec la sérieuse crise de confiance des acteurs politiques, et entre les Togolais en général, le Gouvernement doit-il prendre seul l'initiative du toilettage du code électoral ? Le travail des universitaires et des techniciens de la défunte CENI va-t-il être soumis, après, à un cadre consensuel, au moins six mois avant les scrutins ? Ou va-t-on directement passer à l'étape d'un projet de texte à balancer à l'Assemblée pour adoption ? Les modifications proposées tiennent-elles compte de toutes les préoccupations antérieures ou sont-elles sélectives ? La sérénité pour des élections sans calcul politicien et des polémiques inutiles n'est pas garantie.

Il se souvient encore de 2010 où les préalables institutionnels indispensables au démarrage des préparatifs électoraux ont connu de



Photo: L'Union

Pascal A. BODJONA, Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales

nombreux retards et blocages à la CENI. Des désaccords entre le Gouvernement et l'opposition avaient scandé la préparation, finalement très politisée, de l'élection présidentielle et ont dû faire l'objet de plusieurs arbitrages du Facilitateur Blaise Compaoré. Climat de défiance mutuelle, menaces de boycott, suspension de la participation aux travaux de la CENI, retrait provisoire de la course à la présidence, etc. Des désaccords récurrents avaient réduit les délais disponibles avec, pour conséquence, une préparation parfois insuffisante à plusieurs étapes de la préparation de l'élection.

Ça va crier chez les opposants. Du côté de la majorité, on va répondre qu'il n'y a pas plus bonne foi que de s'aligner sur les recommandations de la Mission d'observation électorale de l'UE, partenaire majoritaire de toutes les élections d'ici. Comme en 2007, la Mission estimait en 2010 que plusieurs réformes et évolutions sont nécessaires pour que « les prochaines élections reflètent pleinement le choix des électeurs ». Il s'agit, en vue des élections locales, de commencer dès que possible la préparation du chronogramme opérationnel en vue des prochaines élections locales, d'améliorer le fichier électoral par le traitement des omis et des personnes décédées, par des équipes mobiles et par un effort de communication, d'assurer une gestion cohérente du patrimoine (matériel, archives, etc.) dans le sens d'une préparation anticipée des prochaines échéances électorales. Et, en vue des élections législatives de 2012, de procéder au redécoupage administratif des circonscriptions électorales, de réviser le Code électoral en vue d'harmoniser les différents articles contradictoires et de mettre certains éléments en accord avec la pratique établie et acceptée, d'adopter dès que possible des mesures permettant d'assurer le suivi, le stockage, et la mise à jour informatisés de toutes les données

du fichier électoral. Le Rapport final de l'UE de Togo 2007 indiquait : « (...) la répartition des sièges entre circonscriptions aboutit à des variations très importantes dans le coefficient de représentativité des sièges, au détriment, principalement de la ville de Lomé et de son hinterland (préfecture du Golfe) ». Avec le souhait que le rapport contribue à faciliter le

dialogue entre les forces politiques qui est un préalable pour la poursuite du développement au Togo et permette la tenue des prochaines échéances électorales – locales, puis législatives – dans un climat de confiance et de saine compétition.

Autrement, va-t-on continuer avec un parti qui décroche presque le même nombre de voix, mais se retrouve avec un peu plus de la moitié des sièges que son adversaire ? L'Union des forces de changement (UFC), avant son accord historique avec le RPT (majoritaire) avait dénoncé la chose.

Pour rappel, fin 2011, l'Autorité a posé les bases financières d'une décentralisation en adoptant le décret qui fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT). C'est la mobilisation des ressources financières en vue de compenser les charges résultant des transferts de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales et l'appui aux actions de développement locales.

Pour un meilleur cadre de vie des acteurs et le développement de l'économie

## Le métier d'artisan bientôt légiféré et encadré au Togo

A 18% de taux de contribution au Produit intérieur brut (PIB), l'artisanat constitue, aux yeux des autorités, une composante majeure du développement économique, social et culturel du Togo. Peu exigeant en capital initial, mais grand pourvoyeur d'emplois, le secteur inclut l'ensemble des activités d'extraction, de production de biens ou de prestations de services, et contribue à mettre en valeur les ressources locales et à conserver et promouvoir le patrimoine culturel. Il ne cesse d'ailleurs de croître dans l'économie du Togo, et de lutter contre la délinquance juvénile et la grande pauvreté. Mais le hic, c'est que l'artisanat jouit encore malheureusement d'un cadre juridique et institutionnel obsolète, inadéquat et incapable de bien gérer et les activités et les acteurs du secteur. C'est ce dernier aspect du sujet qui a, parmi tant d'autres, meublé le conseil des ministres du 28 décembre dernier à Lomé. Au cours de la séance, le gouvernement a adopté un avant-projet de Code de l'artisanat en République togolaise.

Le texte vient pallier l'obsolescence des rares textes existants, et créer un cadre adéquat d'exercice du métier de l'artisanat au Togo par l'amélioration des conditions de vie et de travail des artisans, explique la ministre Victoire Tomégah-Dogbé du Développement à la base, de



Victoire Tomégah-Dogbé, Ministre de l'Artisanat

l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes. Le but visé étant d'impulser davantage son rôle de moteur de développement économique et social. Le texte innove, en ce sens qu'il définit clairement les différentes formes d'entreprises artisanales, les voies d'accès des artisans aux marchés publics, un régime comptable et fiscal adapté à l'artisan, et un régime de sécurité sociale, de même qu'un régime de retraite adapté aux acteurs du secteur.

Sur la base du nouveau texte, l'artisanat est une activité exercée à titre principal ou accessoire par une personne physique ou morale, dont la maîtrise technique et le savoir-faire requièrent un apprentissage ou une formation assortie d'une pratique du métier.

VERBATIM Par Eric J.

### Les marches

Au lendemain des résultats du scrutin présidentiel du 04 mars 2010, le candidat de l'Union des forces de changement (Ufc), M. Jean-Pierre Fabre (actuel Président de l'Anc) a pris la décision de marcher chaque samedi pour protester contre la réélection de Faure Gnassingbé selon les résultats donnés par la Ceni et approuvés par la Cour Constitutionnelle. M. Fabre a créé autour de lui une coalition de partis et d'associations politiques pour revendiquer sa présumée victoire audit scrutin. Deux ans bientôt, les marches hebdomadaires continuent et rien n'a changé. Du moins, pas à la tête du pays. D'ailleurs, à la place de cette revendication légitime, autorisée par la constitution togolaise, ce sont des affaires courantes politiques et sociales qui sont égrainées les samedis au cours des meetings afférents.

Du même au même, l'on a assisté à des marches des mercredis pour exiger le retour des députés appartenant à l'Anc mais exclus du parlement sur décision de la Cour constitutionnelle saisie par l'Assemblée nationale. Encore, rien n'y fit. Néanmoins, les députés exclus ont eu une réparation financière – qui dort toujours au trésor public – conformément à un arrêt de la Cour de justice de la Cedeao.

Le 12 janvier prochain, les organisations de défense des droits de l'Homme vont marcher dans les rues de Lomé. Dans un communiqué rendu public jeudi, elles "convient les populations togolaises, dans toutes leurs diversités, à participer massivement à une marche de protestation pacifique qu'elles organisent le Jeudi, 12 Janvier 2012, pour dire non aux violations récurrentes des Droits de l'Homme au Togo, notamment contre l'impunité, les bavures militaires, les enlèvements et kidnapping des étudiants, et les actes de torture et autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants."

A cette annonce, un concitoyen s'est demandé s'il n'y a pas trop de choses pour lesquelles l'on veuille protester. "Ne peut-on pas sérier les revendications, les prioriser et les attaquer suivant leurs nocuités sur la vie des populations ?" s'est-il demandé. Une question qui pose une autre sur la crédibilité de ceux qui marchent et sur leur capacité à faire bouger, voire changer les choses.

En tout point de vue, les marches de protestation constituent une pression sur les gouvernants pour une bonne gestion des affaires du pays. Mais si elles ne se reposent pas sur du concret avec des argumentaires solides, elles constituent une perte de temps et d'énergie inutile.

sanctionnée soit par l'obtention d'un certificat de fin d'apprentissage ou d'un diplôme d'enseignement technique et professionnel, soit par la maîtrise du métier et l'expérience professionnelle d'au moins 3 ans reconnues par son milieu social. Il exerce à titre personnel, en son propre nom et pour son propre compte, et la direction de son entreprise est assurée par lui-même. L'artisan peut également être un collaborateur ou un contractant d'une entreprise artisanale en exerçant librement une activité qui lui est profitable et disposant, de ce fait, d'un droit d'usage sur l'outil de production du chef d'entreprise.

Le régime juridique de droit commun de l'activité artisanale est civil, précise le nouveau texte. L'artisan individuel exerce son activité dans le cadre du droit commun. Il devient commerçant par option et exerce son activité à titre lucratif. Il est alors à régi par le droit commercial. Les entreprises artisanales, elles, sont civiles ou commerciales en fonction de leur nature et relèvent par conséquent du droit civil ou du droit commercial en vigueur. L'artisan personne physique exerçant son activité professionnelle à titre individuel peut se faire aider par les membres de sa famille, par des apprentis, des compagnons et des ouvriers. A l'égard des compagnons et des ouvriers, il a le statut d'employeur.

**Identification de l'artisan**

L'artisan est identifié, entre autres, par la qualification professionnelle

(suite à la page 4)

Sur le marché interbancaire de l'UMOA

## Un total de 15,00 milliards sur 71 milliards Cfa prêté par le Togo fin décembre

Jean Afolabi

Les opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au cours de la période du 21 au 27 décembre 2011, se montent 71,395 milliards de francs Cfa pour les prêts. Et autant pour les emprunts, d'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao). Elles étaient ressorties d'un taux moyen pondéré de 4,23% et d'un taux minimum de 3,00%. Le taux maximum s'est situé à 8,00%.

Dans les détails, et par pays, les banques et établissements de crédit sur la place Togo ont enregistré un niveau de 15,000 milliards de francs pour les prêts. Ils étaient à quatre différentes échéances, à savoir : à un jour pour un montant de 1,500 milliard, à une semaine pour 7,500 milliards, à deux semaines pour 3,000 milliards de

francs et à un mois pour le même montant. A un jour, les opérations étaient assorties des taux moyen pondéré, minimum et maximum respectivement de 4,91%, 3,25% et 8,00%. A une semaine, les mêmes taux étaient fixés à 3,55%, 3,00% et 5,75% ; à deux semaines 5,03%, 4,50% et 6,00% ; et à un mois à 5,03%, 4,50% et 6,00%. A un mois, enfin, ces taux se sont situés à 5,13%, 4,25 et 6,00%. Les emprunts enregistrés au Togo s'élevaient à 5,500 milliards de francs. Ils étaient aux mêmes échéances que les prêts, respectivement pour 1,500 milliard, 1,000 milliard, 2,000 milliards et 1,000 milliard de francs.

Avant le Togo, les banques béninoises ont, au cours de la même période, enregistré des prêts à hauteur de 20,000 milliards de francs, et des emprunts à 4,000 milliards de francs. En termes

d'emprunts, les banques sénégalaises ont enregistré 18,900 milliards de franc, contre 10,900 milliards pour les prêts. Les deux rubriques sont notamment à trois mois pour l'équivalence de un milliard chacune. Assorties d'un taux moyen pondéré de 6,21%, d'un taux minimum de 5,75% et d'un taux maximum de 7,00%.

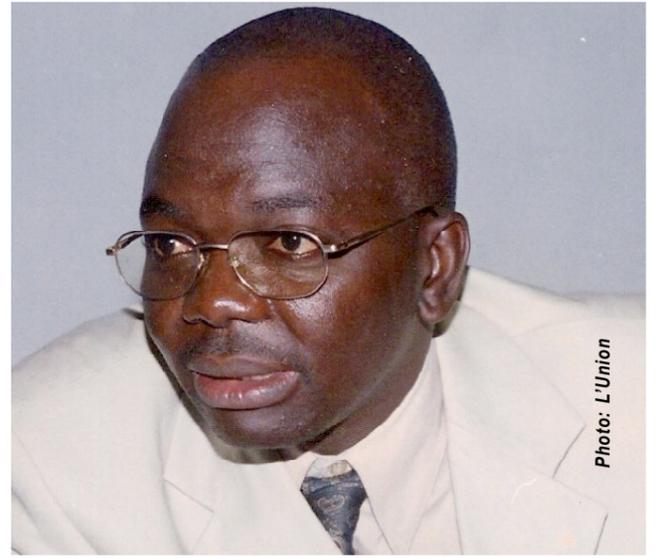
Le Sénégal est suivi, en emprunts, par les banques de la Côte d'Ivoire, avec 15,995 milliards, contre 12,495 milliards de francs pour les prêts. Le Mali vient après pour les prêts, avec 11,500 milliards, contre 14,500 milliards de francs d'emprunts. Viennent, à la fin, les banques du Burkina Faso (1,000 milliards pour les prêts et 8,000 milliards pour les emprunts), du Niger (0,500 milliard contre 0,500 milliard) et la Guinée-Bissau avec 4,000 milliards de francs d'emprunts, sans prêts.

Exécution du Projet de développement rural intégré de la plaine de Mô

## C'est parti pour le sauvetage de Djarkpanga et ses fils en 6 ans !

Avec le léger retard de deux mois, le Projet de développement rural intégré de la plaine de Mô (PDRI-Mô) est finalement lancé ce 3 janvier 2012 par le président Faure Gnassingbé. Le locataire du Palais de la Marina n'a pas manqué de soulever l'obligation pour les populations bénéficiaires de s'approprier ledit projet, histoire de lui garantir sa réussite. Pour en arriver, il a fallu mettre en place le financement requis. L'accord de prêt entre l'Exécutif togolais et la Banque islamique de développement (BID) d'un montant de 5,273 milliards de francs Cfa (40% du coût total) est entré en vigueur le 25 janvier 2011. Toutes les conditionnalités d'entrée en vigueur de l'accord de prêt du 25 juillet 2011 avec la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour un montant de 6,5 milliards de francs Cfa (49%) sont entièrement remplies. Les documents justificatifs dont l'engagement de l'Etat togolais à contribuer directement au financement du projet à hauteur de 0,793 milliard de francs Cfa (6%) et à prendre en charge toutes les taxes et frais de douanes et tout éventuel dépassement sont envoyés à la BOAD le 20 septembre 2011. Enfin, la contribution des bénéficiaires évaluée à 0,605 milliard de francs Cfa (5%) a permis de boucler le financement total estimé à 13,171 milliards de francs Cfa hors taxes.

Au plan administratif, les arrêtés nécessaires à la mise en œuvre du projet sont pris, notamment l'arrêté portant création du PDRI-Mô et les arrêtés portant nomination du



Gourdigou Kolani, ministre délégué chargé des infrastructures rurales

Coordinateur du projet et des cadres de l'unité de gestion. Il a été aussi respecté le processus de recrutement des prestataires privés et de signature de convention avec les structures publiques à impliquer dans les activités de terrain.

Le PDRI-Mô consiste, en dehors de la structuration et l'organisation des communautés à la base, à réaliser des aménagements hydro-agricoles au niveau des bas fonds et des retenues d'eau sur une surface de 41 ha, à créer des Zones d'Aménagement Agricole Planifiées (ZAAP) de 4.500 ha sur trois sites de 1.500 ha chacun, et à aménager des micro-périmètres irrigués autour des forages à gros débit. Il comporte, en plus, la construction et/ou la réhabilitation ainsi que l'équipement d'infrastructures sociales de base, notamment des forages, des classes au niveau des

écoles primaires publiques et des écoles d'initiative locale, des structures sanitaires (dispensaires, maternités, cases de santé) et le désenclavement de la zone par la construction et/ou la réhabilitation de 268,7 km de pistes. Des actions de renforcement des capacités dans le domaine agro-pastoral et l'appui à la mise en valeur des aménagements et à la commercialisation des produits agricoles sont projetés. Le PDRI-Mô s'intègre dans le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) élaboré en novembre 2009.

Chef-lieu de la sous-préfecture de Mô située à la frontière avec le Ghana, à l'ouest de la région Centrale dont elle est coupée par les falaises de Malfa-Kassa, Djarkpanga est remplie d'une population exclusivement paysanne.

Economie ivoirienne

## Une croissance de 8,5% du PIB annoncée pour 2012

Le ministre ivoirien de l'Economie et des finances, Charles Diby Koffi, a annoncé, à l'occasion de l'introduction de l'emprunt obligataire du Trésor public à la bourse le 26 décembre, que la Côte d'Ivoire va renouer avec la croissance en 2012 avec un Produit intérieur brut (PIB) de 8,5% contre moins 5,6% à fin 2011. Le ministre a également indiqué que la poursuite de cette dynamique va permettre le développement des infrastructures socio-économiques de base, grâce à l'assainissement des finances publiques et la promotion de la bonne gouvernance. Il a, par ailleurs, assuré que l'endettement de la Côte d'Ivoire se faisait de manière "prudente" en fonction des

capacités de remboursement de l'Etat. "La Côte d'Ivoire ira désormais sur le marché pour assurer ses investissements et non pour son fonctionnement", a-t-il affirmé.

Le Trésor public de Côte d'Ivoire a émis, du 29 août au 12 septembre, sur le marché financier de l'Uemoa un emprunt obligataire qui a permis la mobilisation de plus de 160 milliards de francs Cfa contre 100 milliards visés. Pour le directeur général du Trésor public, Adama Koné, cette performance traduit que la confiance des investisseurs n'a pas été altérée, et surtout marque le retour de la Côte d'Ivoire sur le marché régional et la crédibilité de la signature de l'Etat. Cet emprunt

émis par le Trésor public est entré en bourse, conformément à la réglementation du marché commun de l'Uemoa qui prescrit que la cotation des obligations émises par appel public à l'épargne est possible, trois mois après leur émission. Cette cotation vise à renforcer la qualité de la signature de l'Etat sur le marché financier et surtout à assurer la liquidité des titres émis, rappelle-t-on. La Côte d'Ivoire, à travers le Trésor public, est le premier émetteur de l'Uemoa avec 11 titres cotés pour une valeur transigée de 773 milliards de francs sur un total de 2 500 milliards mobilisés depuis le démarrage du marché régional en 1994, indique-t-on de source officielle.

Au Nigeria

## Le secteur pétrolier ne sera plus subventionné

Les autorités nigérianes ont annoncé dimanche la fin des subventions sur le carburant, une décision vivement critiquée par les principaux syndicats du pays qui comptent appeler à la grève générale dans les prochains jours. "Les fournisseurs du secteur pétrolier devront désormais fournir des produits et les vendre en accord avec le prix de référence qui sera publié dans les deux semaines sur le site internet de l'Agence de régulation des prix des produits pétroliers du Nigeria (PPRA)", a indiqué cette agence gouvernementale dans un communiqué cité par l'AFP. "La présente annonce signifie que le secteur de l'industrie pétrolière est désormais dérégulé", poursuit le communiqué.

Cette décision, discutée depuis

plusieurs semaines mais sans annonce sur la date de sa mise en œuvre, supprime une subvention qui visait à maintenir les prix des carburants à un niveau accessible. Le Nigeria, premier producteur de brut du continent, ne dispose que de faible capacité de raffinage et doit importer la majorité du carburant nécessaire à son économie aux prix du marché. Une subvention avait été créée pour maintenir les prix à la pompe à 65 naira par litre. La mesure a coûté à l'Etat plus de 8 milliards de dollars en 2011, soit près de 4 000 milliards de francs Cfa. Le gouvernement a souhaité la supprimer par souci d'économie. Mais de nombreux Nigériens considèrent cette aide comme leur unique avantage de vivre dans un pays riche en pétrole.

Les deux principaux syndicats du

pays, le NLC et le TUC, ont immédiatement manifesté violemment lundi dans les rues, et annoncé leur intention de se mobiliser contre la suppression des prix subventionnés. "Dans les prochains jours, les dirigeants du NLC et du TUC donneront des directives communes sur la date retenue pour le début d'une grève générale et de manifestations de masse", ont-ils dit dans un communiqué. "Le cadeau du Nouvel An de la présidence est insensible, sans cœur et a pour but de causer l'anarchie dans le pays", ont-ils ajouté. Les députés nigériens avaient déjà rejeté cette mesure jugée "prématurée" le 1er décembre en votant un projet de dépenses budgétaires qui ne comprenait pas la suppression des subventions du secteur pétrolier.

Pour un meilleur cadre de vie des acteurs et le développement de l'économie

## Le métier d'artisan bientôt légiféré et encadré au Togo

(suite de la page 3)

Leur nombre est limité à 10.

Il ne pourra s'attribuer le label «Maître artisan» que lorsqu'il justifie d'un diplôme professionnel pour le métier exercé ou pour un métier connexe avec 5 ans de pratique professionnelle ou, à défaut de diplôme, être inscrit depuis 10 ans dans le métier au registre des Métiers et l'avoir pratiqué effectivement pendant cette période. Il doit être titulaire régulièrement d'une carte professionnelle d'artisan, et justifier d'un agrément du ministre en charge de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle attestant sa capacité à transmettre son savoir-faire en dispensant directement ou en supervisant une formation professionnelle dans son atelier ou dans son entreprise. Le grade de «Maître artisan» – alors là un diplôme – lui est attribué par une commission, et lui confère la notoriété partout au Togo et ailleurs où les conventions l'autorisent.

Avant d'en arriver à ce niveau,

le texte indique que l'exercice de la profession d'artisan est conditionné par la capacité juridique d'exercice qui s'apprécie au regard des deux critères suivants : l'âge et les facultés mentales. L'âge pour exercer la profession d'artisan est fixé à 18 ans. Toute personne exerçant la profession d'artisan doit, en outre, avoir ses facultés mentales, c'est-à-dire le discernement nécessaire pour être pleinement responsable de ses actes au sens de la législation en vigueur.

Au niveau régional, il est dit que l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), dans le cadre de la mise en œuvre de son programme communautaire en matière de l'artisanat (PCA) qui vise à faire de ce secteur un des leviers du développement du millénaire, a prévu, à son agenda, l'harmonisation des cadres réglementaires de ce secteur dans l'espace sous régional. Avant d'en arriver là, le nouveau texte adopté par le conseil des ministres a pris cet aspect en compte. Ainsi, tout

ressortissant d'un Etat membre de l'Uemoa ou de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao) établi au Togo est assimilé de plein droit aux nationaux. Il peut, par conséquent, y exercer librement la profession d'artisan. Il doit alors se faire délivrer une autorisation d'exercer dans des conditions communes aux pays de l'Uemoa.

Le texte est incessamment attendu par les élus du peuple pour le transformer en loi. Il fait de l'inscription préalable au Registre des métiers par la chambre régionale des métiers une obligation pour l'artisan. A compter de son entrée en vigueur, les artisans non inscrits à ce registre disposeront de 6 mois pour régulariser leur situation. L'inscription au registre est individuelle et personnelle. Elle donne droit à l'obtention d'une carte professionnelle. Ainsi qu'à l'adoption d'une dénomination, d'un signe distinctif ou d'une marque de fabrique se référant à la qualité d'artisan.

FOOTBALL/ RELATIONS FTF-FIFA/NOMINATION

## Gabriel Ameyi : "A travers ma modeste personne, c'est tout le Togo qui est honoré"

Nommé membre de la Commission d'Organisation des Tournois Olympiques de football de la FIFA, Gabriel Komla Améyi, président de la Fédération Togolaise de Football, a exprimé, mercredi, sa joie et celle de tous les sportifs togolais à Sepp Blatter, Président de la FIFA.

**Gilles Vevey**

A la suite de la réélection du Président de la FIFA lors du 61e Congrès de la FIFA à Zurich les 31 mai et 1er juin 2011, les commissions permanentes de la FIFA ont fait l'objet d'une profonde restructuration.

Gabriel Komlan Améyi, président de la Fédération Togolaise de Football est l'un des bénéficiaires de cette restructuration, puisqu'il vient d'être nommé membre de la Commission d'Organisation des Tournois Olympiques de football. Un courrier de félicitation lui a été envoyé en ce sens par Jérôme Valcke, le Secrétaire général de la FIFA le 30 décembre 2011.

Le Président de la FTF, tout en accueillant avec joie sa nomination, fait preuve de modestie. "C'est avec une immense joie que j'ai appris ma nomination par la FIFA à la Commission d'Organisation des Tournois Olympiques de football. A travers ma modeste personne, c'est tout le Togo qui est honoré. Je saisis l'occasion pour dire un grand merci au président de la FIFA Sepp Blatter qui m'a ac-



cordé sa confiance. Les efforts qu'il déploie afin de réformer la gouvernance du football mondial méritent notre soutien et notre gratitude", a déclaré Gabriel Améyi, tout en assurant Sepp Blatter de sa "disponibilité à apporter [sa] petite contribution au rayonnement du football en général et du football des

**Gabriel Komla Améyi, président de la Fédération Togolaise de Football**

jeunes en particulier".

Gabriel Komla Améyi siègera dans cette commission aux côtés de deux autres Africains, notamment Kwesi Nyantakyi, Président de la Fédération Ghanéenne de Football, et de la Burundaise Lydia Nsekera.

La Commission d'Organisation des Tournois Olympiques de

football est composée de 18 membres et est dirigée par le Chinois Zhang Jilong.

Rappelons que le Président de la Fédération Togolaise de Football est membre de la Commission d'Organisation de la Coupe d'Afrique des Nations depuis 2010.

FOOTBALL/ CAN 2012

## Asamoah : "Nous voulons une deuxième chance"

Kwadwo Asamoah fait partie des fleurons d'une fantastique génération ghanéenne. Depuis son affirmation sur la scène mondiale il y deux ans, il est devenu incontournable dans son club, l'Udinese, comme en équipe nationale.

**Kwadwo Asamoah, Udinese a vendu plusieurs joueurs cadres cet été, mais cela ne l'a pas empêché de faire un très bon début de saison. Que doit faire le club pour rivaliser sur la durée avec les grands clubs européens ?**

L'année dernière, nous avons beaucoup travaillé et nous avons gagné le droit de disputer de gros matches. Ces matches contre des adversaires de haut niveau alimentent le prestige de notre club. C'est une opportunité à ne pas manquer. Nous nous efforçons toujours de donner le meilleur de nous-mêmes.

**Quelle a été la clé de la réussite du club ?**

Notre jeunesse et notre mentalité. Nous avons l'une des moyennes d'âge les plus basses de Serie A. Nous nous entraînons beaucoup sur le terrain et le groupe est très soudé. Nous avons la même mentalité que l'an dernier, malgré l'arrivée de plusieurs recrues.

**Avec l'Udinese, vous évoluez plus en retrait dans l'entrejeu. Ce repositionnement a-t-il beaucoup changé votre jeu ?**

Je ressens une différence entre l'équipe nationale et le championnat italien. Avec le Ghana, je joue derrière l'attaquant de pointe,



Asamoah Gyan, tandis qu'avec l'Udinese, j'ai appris à jouer milieu gauche et à apporter davantage dans toutes les zones du terrain. J'ai même été amené à jouer en défense.

**Quel niveau affichera le Ghana à la Coupe d'Afrique des Nations, ce mois-ci ?**

Nous sommes une bonne équipe, sans "phénomène", mais avec beaucoup de joueurs de qualité. Si nous sommes compacts et courageux comme notre sélectionneur Goran Stevanovic nous le demande, nous serons un danger pour toutes les équipes.

**Pensez-vous que l'absence**

**de nations comme l'Égypte, le Cameroun et le Nigeria rendra la compétition plus abordable ?**

C'est vrai que de grosses équipes manquent à l'appel, mais ça ne veut pas dire qu'il sera facile de remporter la compétition continentale. Même l'Afrique du Sud ne sera pas là, mais on trouve toujours de nouvelles équipes capables de compliquer la tâche à n'importe qui. Toutes les équipes qui se sont qualifiées pour la phase finale le méritent.

**Selon vous, qui sont les favoris ? L'une des petites équipes peut-elle créer la surprise ?**

Je ne vois aucun favori. Tout le

monde partira sur un pied d'égalité donc on pourrait bien assister à une grosse surprise. Je m'attends à une compétition très équilibrée.

**Que pensez-vous du tirage au sort des qualifications pour la Coupe du Monde de la FIFA ? Qui, du Soudan, de la Zambie et du Lesotho, sera votre adversaire le plus dangereux ?**

Ce n'est pas un groupe difficile. La Zambie est sûrement l'équipe dont il faudra le plus se méfier.

**Combien de temps avez-vous mis à digérer votre cruelle élimination à la dernière Coupe du Monde de la FIFA ?**

C'est le football. Il faut savoir digérer les mauvais moments et les défaites. Heureusement, on a toujours l'occasion de revenir. Nous sommes passés tout près des demi-finales et à la dernière minute, nous avons manqué un penalty qui nous aurait permis d'entrer dans l'histoire. Ce genre de choses arrive. Nous espérons avoir une deuxième chance à la prochaine Coupe du Monde. J'aimerais avoir cette opportunité. C'est clair que nous étions très tristes, mais après tout, ce n'est qu'un match de football.

Source: cafonline

## Football/ Les clubs de D1 et de D2 assurés par la FTF

La Fédération Togolaise de Football a confirmé, mercredi, avoir souscrit à une police d'assurance responsabilité civile sportive auprès d'une compagnie d'assurance pour tous les clubs de la Première et de la Deuxième Division dans le cadre de la reprise du championnat national de football le 8 janvier 2012. "Nous avons souscrit à une police d'assurance responsabilité civile sportive pour tous les clubs de D1 et de D2 ainsi que pour nos propres officiels. Quitte à défalquer cette somme des subventions des clubs au moment opportun", a déclaré Hervé Piza, Premier Vice-président de la FTF au cours d'une réunion avec les présidents et des secrétaires généraux des clubs de D2 au siège de la Fédération.

Selon les précisions données par Yvette Klussey, Secrétaire Général de la Fédération, l'assurance souscrite couvre trente personnes de chaque club. Les clubs de la D2 qui débutent leur championnat le samedi 7 janvier 2012 ont reçu à l'issue de cette rencontre 1 million de francs, représentant la moitié des deux millions que la Fédération leur a promis. "Le million restant leur sera donné avant la deuxième journée. Quant aux 3 millions de francs promis par l'Etat, ils ne sont pas pour le moment disponibles mais nous sommes en contact permanent avec le ministre des Sports", a, en outre, précisé Hervé Piza qui a également remis 10 ballons à chaque club comme soutien matériel de la Fédération. Vingt clubs sont engagés dans le championnat national de deuxième division. A l'issue de ce championnat qui compte deux phases, deux clubs monteront en première division.

Les clubs de Première Division, eux, retrouvent la pelouse le dimanche 8 janvier 2012.

## Le Red Star prêt à accueillir Raymond Domenech

Raymond Domenech, qui a annoncé vouloir participer à l'essor d'un deuxième grand club parisien pour concurrencer le PSG en Ligue 1, a été bien entendu par Patrice Haddad, le président du Red Star 93, qui se dit prêt à discuter avec l'ancien sélectionneur des Bleus, et serait "ravi de l'avoir".

Les mots de Raymond Domenech ne sont pas tombés dans l'oreille d'un sourd. "Mon rêve, c'est le deuxième club parisien. Il y a un seul club à Paris, pour dix à Londres, deux à Barcelone, deux à Madrid. Avoir une rivalité dans la même ville entre deux clubs parisiens, cela serait bien. Je pourrais les prendre même en CFA ou en DH. Paris peut avoir deux équipes sans problème", a ainsi déclaré l'ancien sélectionneur de l'équipe de France au micro de RTL lundi soir, regrettant que le Paris Saint-Germain soit le seul club de la capitale à évoluer en Ligue 1, alors que le Paris FC, le Red Star 93 ou encore Créteil se traînent en National, loin aujourd'hui de pouvoir même prétendre à une montée en Ligue 2. Patrice Haddad, le président du Red Star, pourrait ne pas laisser passer cet appel du pied.

## Man City, l'avenir de Balotelli au centre des interrogations...

Aussi talentueux qu'exaspérant, Mario Balotelli ne laisse personne indifférent. Et s'il n'a jamais fait l'unanimité depuis le début de sa carrière, toujours est-il que l'exercice en cours est une grande réussite pour l'international transalpin. Aligné régulièrement dans le onze de départ de Manchester City, l'attaquant a inscrit douze buts toutes compétitions confondues avec les pensionnaires de l'Etihad Stadium. Oui mais voilà, le joueur multiplie les incartades en dehors des terrains, ce qui a le don d'exaspérer au plus haut point un Roberto Mancini dépassé. Dernier fait marquant en date, la confirmation par le coach transalpin du fait que son protégé fumait cinq à six cigarettes par jour.

Une attitude pas forcément en adéquation avec l'hygiène de vie irréprochable que doit avoir un sportif de haut niveau : « Je sais qu'il fume. Pour moi, ce n'est pas bien, mais je ne suis pas son père ou sa mère. Si c'était mon fils, je lui aurais botté le c..., mais ce n'est pas mon fils », a ainsi déclaré Mancini. Et visiblement, certains clubs pourraient profiter de l'exaspération du tacticien pour passer à l'action. Ainsi, d'après le Corriere dello Sport, le Milan AC aurait l'intention de passer à l'action cet été au sujet de Super Mario.

## Arsenal, pour relancer un Taiwo Teye en perdition ?

Arsenal n'est pas épargné par les blessures, et se retrouve dans une situation bien compliquée. La défense est particulièrement visée par ce souci, et c'est le poste d'arrière gauche qui en fait les frais. Ainsi, la recrue estivale André Santos et le prometteur Kieran Gibbs sont out pour encore plusieurs semaines. Et si le Belge Thomas Vermaelen assurait l'intérim lors des dernières sorties, le Diable Rouge a lui aussi été touché ce week-end, remplacé dans la foulée par Francis Coquelin. Les Gunners sont donc au plus mal, et n'ont pas vraiment d'autre alternative que de recruter.

Reste maintenant à trouver l'heureux élu. Si la piste menant à Wayne Bridge a été étudiée par la direction londonienne, c'est un autre latéral qui pourrait finalement débarquer du côté de l'Emirates Stadium. En effet, à en croire le Daily Mail, le club londonien pourrait se lancer à l'assaut de Teye Taiwo. Déjà pisté un temps, le Super Eagle ferait figure de bonne pioche. Remplaçant au Milan AC, l'international nigérian n'arrive pas à convaincre en Italie. Mais nul doute que ses qualités, bien plus en adéquation avec le jeu pratiqué en Premier League, feraient merveille outre-Manche.

Pour atteindre l'Occident

## Des togolais arnaqués par de faux marchands de visas

Face à la crise de l'emploi, obtenir un visa pour envoyer leur enfant tenter sa chance en Occident est devenu l'obsession de beaucoup de familles togolaises. De soi-disant négociateurs se saisissent de leurs dossiers en faisant valoir leur savoir faire. Arnaque assurée.

### Etonam Sossou

Marie, 28 ans, broie du noir. Diplômée de l'université de Lomé depuis 5 ans, elle n'a toujours pas eu la chance de trouver un emploi. Elle a donc décidé d'aller aux Etats-Unis, terre promise pour beaucoup d'autres jeunes dans la même situation. Après avoir collecté un million de Francs cfa grâce à l'aide de sa famille et de prêts de ses copines, elle est tombée sur un certain Mérause, membre d'un des multiples «réseaux» d'obtention de visas. Ce dernier a prétendu avoir déjà fait partir une dizaine de personnes depuis le début de l'année. Rassurée, Marie ne s'est pas fait prier pour verser la totalité du montant exigé.

Elle est aujourd'hui dans une impasse. «Il m'a pris 650 000 F cfa de frais de commission, sans compter ceux des déplacements entre Lomé et Accra et autres dépenses qui tourmentent autour de 150 000 Fcfa. Cela pour me livrer

mon visa dans un délai de deux semaines. Sept mois sont passés et je n'ai rien eu. A chaque fois, il me nourrissait d'espoir. Puis, un jour, il a disparu».

Tombé dans le même piège, Olivier, père de cinq enfants, caissier dans une entreprise commerciale à Lomé, est aujourd'hui ruiné. Il avait réussi à obtenir un crédit de 800 000 F cfa de son employeur pour envoyer son fils en Italie. Il y a quelques mois, un ami l'avait mis en contact avec ce qu'il qualifiait de «vrai réseau». Les frais de commission pour obtenir un visa s'élevaient à 550 000 F cfa. En février dernier, l'argent a été remis au négociant. Après un échange de numéros de téléphone, rendez-vous a été pris pour la fin du mois. Trois mois se sont écoulés, et rien... «Il nous a donné un faux numéro de téléphone», constate avec amertume Olivier. «Quand tu appelles, on répond qu'il y a un an qu'il a déménagé. Aux dernières nouvelles, il serait parti

en Afrique du Sud».

### De beaux escrocs

Le rêve de l'Occident que nourrissent jusqu'à l'obsession les jeunes a donné des idées à des individus sans scrupule. Profitant de la difficulté à satisfaire aux nombreuses exigences des ambassades, ces derniers, tapis dans l'ombre, proposent leur parrainage pour surmonter les écueils. Vêtements griffés, bijoux en or, belle bagnole : malheur à qui se fie à leur trop belle apparence ! «Quand il te parle, tout paraît simple et clair. Si tu hésites, il te dit qu'il n'a pas beaucoup de temps à perdre parce qu'il est très sollicité», témoigne Doriane, une victime. «Il m'a dit que c'est facile pour lui d'obtenir un visa, d'autant plus qu'il déjeune avec les gens des ambassades, tous les jours», ajoute Irène, une autre proie. Et elle poursuit : «Tel que je le voyais bien habillé avec son embonpoint, je n'ai pas hésité à lui donner mes 450 000 Fcfa».

Si des candidats méfiants



hésitent à se décider, ces escrocs leur présentent des gens dont les passeports ont été visés, histoire de bien démontrer le sérieux de l'affaire. Médard, un père de famille, se mord encore les doigts de sa crédulité face à l'un d'eux : «Le Monsieur a fait voyager un garçon qui habite le même quartier que moi. A l'heure où je vous parle, le petit se trouve en Norvège. J'ai vu le visa ; il était authentique. Mais moi, il m'a arnaqué». «J'ai été aussi l'une

des victimes de ce Monsieur», poursuit une femme. «Il avait obtenu le visa pour ma copine qui est partie en Espagne, il y a un mois. Mais je ne comprends pas pourquoi ça n'a pas marché à mon tour».

Dans ce genre de transaction, la confiance est la seule garantie. Aucun papier n'est signé entre les deux parties. Irène s'y est fait prendre et elle le regrette amèrement : «J'ai été très naïve tellement j'avais confiance en lui».

Je lui ai remis l'argent sans faire signer un document. Aujourd'hui, il se balade en ville et je ne peux même pas déposer une plainte contre lui car rien ne prouve que je lui ai donné quelque chose». La route qui mène vers l'Occident est plutôt sinueuse et jonchée d'embûches pour les jeunes tentés par l'aventure. Marie, l'étudiante, apprend aujourd'hui à ses dépens. «En l'envoyant aux Etats-Unis, on espérait qu'elle travaille là-bas pour rembourser ce que nous avons emprunté», regrette son père. Ce dernier menace de la chasser du domicile familial si elle ne trouve pas rapidement une solution. En outre, elle doit plus de 200 000 F cfa à ses copines. «Je déprime de jour en jour. J'ai perdu plus de cinq kilos depuis que ce problème a commencé», soupire-t-elle en tirant un mouchoir de sa poche pour essuyer ses larmes.

Santé

## Le sida est plus une maladie du dénuement

Au début de la crise, c'est-à-dire au commencement des années 1980, on faisait du SIDA un problème de comportement individuel. Or, aujourd'hui, au moment où l'épidémie atteint des proportions catastrophiques, on se rend également compte que c'est aussi une énorme crise sociale. Une analyse de 72 pays effectuée par la Banque mondiale montre que, sur le plan national, un faible revenu par personne et une répartition inégale des revenus sont tous deux associés à des taux élevés d'infection par le VIH. Parmi les adultes vivant dans une ville d'un pays en développement ordinaire, une augmentation de 2.000 dollars du revenu par personne correspond à un abaissement de 4 points de pourcentage du taux d'infection par le VIH.

Dans un climat de dénuement, les jeunes, et notamment les jeunes femmes, se trouvent dans une situation particulièrement dangereuse. Par exemple, les adolescentes issues de familles pauvres et instables sont plus susceptibles d'avoir des expériences sexuelles que les femmes issues d'un meilleur milieu. Et, la prise de risques sexuels par des adolescents était plus fréquente dans les familles n'ayant qu'un seul soutien que dans celles où il y en avait plusieurs.

Dans de nombreux cas, les jeunes femmes qui n'ont pas d'avenir recherchent le soutien d'hommes et échangent des faveurs sexuelles et, partant, le risque d'attraper le VIH contre la



sécurité. Les risques sont plus grands quand les hommes sont plus âgés. Dans les milieux, où la pauvreté grandissante a rendu les mariages traditionnels plus difficiles à organiser, les jeunes femmes rivalisent entre elles pour attirer l'attention d'hommes plus âgés, qui sont mieux établis que les jeunes hommes et, par conséquent, font des maris plus attrayants. Souvent, cette pratique s'explique par le fait que les parents s'attendent à recevoir de leurs enfants un soutien financier. De même, les bouleversements économiques ont amené de nombreuses jeunes femmes à préférer des hommes plus mûrs qui peuvent mieux prendre soin d'elles.

Bien que cette situation réponde à des mobiles complexes, les

jeunes femmes ont parfois des rapports avec des hommes plus âgés appelés "grottos" au Togo qui paient leurs frais de scolarité, leur font des cadeaux et leur offrent d'autres encouragements. D'autres jeunes femmes nouent des rapports analogues avec des jeunes hommes. Beaucoup de jeunes femmes échangent des rapports sexuels contre des faveurs, de petits cadeaux et de l'argent. Certaines réalités signalent des dispositions analogues entre des jeunes hommes et des femmes plus mûres, comme c'est le cas où certains jeunes gens ont des "mamans grottos".

Les difficultés économiques et les troubles civils ont poussé de plus en plus de jeunes, hommes et femmes, à quitter leur foyer pour venir chercher du travail dans les villes. Beaucoup d'entre eux ont alors de multiples rapports sexuels qui entraînent un risque de VIH et, partant, un risque de transmission du virus d'un endroit à l'autre. Les travailleuses migrantes - dont beaucoup sont célibataires employées comme domestiques ou à des travaux saisonniers - font souvent l'objet d'une exploitation sexuelle. La pauvreté et le manque d'options sont aussi de grandes raisons qui poussent beaucoup d'enfants à devenir des professionnels du sexe. Dans la plupart des cas de jeunes femmes deviennent des professionnelles du sexe avec l'assentiment de leurs parents, afin de pouvoir leur envoyer de l'argent.

## Loterie Nationale Togolaise

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1093 DE LOTO BENZ DU 28 DECEMBRE 2011

Merci de prendre part avec nous au tout premier tirage de Loto Benz de l'année 2012 qui porte ce mercredi 04 Janvier 2012 le N°1094

Lors du tirage de mercredi dernier, la LONATO a dénombré de nombreux gros lots en particulier à BADOU où plusieurs parieurs ont eu le bonheur de remporter d'importantes sommes d'argent.

En effet, à BADOU nous avons enregistré auprès des opérateurs 2105, 2122 et 2158, six lots de 750.000F CFA et un lot de 500.000F CFA.

A LOME, c'est sur le point de vente 7003 que nous avons recensé un gros lot de 1.000.000F CFA.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !  
BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2012 ET  
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

## LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1094 de LOTO BENZ du mercredi 04 Janvier 2011

Numéro de base

62

61

46

58

63